

Délibération n°2026-06-16-06-CA

Portant approbation des tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour l'année universitaire 2026-2027 (vagues 1 et 2)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 16 juin 2026, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 714-55 à D. 714-72,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 6111 à L.6523-7,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2026-01-20-09-CA en date du 20 janvier 2026 fixant la tarification des frais de formation professionnelle pour l'année universitaire 2026-2027,

Vu l'avis favorable de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 7 mai 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 4 juin 2026,

Considérant que la politique tarifaire des frais de formation professionnelle hors apprentissage est votée annuellement par le Conseil d'administration de l'université,

Considérant que la politique tarifaire pour l'année universitaire 2026-2027 a été arrêtée par le Conseil d'administration susvisé du 20 janvier 2026,

Considérant que sur la base de cette politique tarifaire approuvée en Conseil d'administration, les composantes soumettent au vote de leur conseil de composante, les tarifs de leur offre de formation professionnelle continue diplômante hors apprentissage,

Considérant le caractère favorable des avis susvisés de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire concernant les tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour l'année universitaire 2026-2027 (vagues 1 et 2),

Après en avoir délibéré,

Article 1er :

APPROUVE les tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour l'année universitaire 2026-2027 (vagues 1 et 2)

Article 2 :

Le détail des tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour l'année universitaire 2026-2027 (vagues 1 et 2) est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix pour et 3 abstentions).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 21 membres présents

Membres représentés : 10 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juin 2026,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **19 JUIN 2026**

Transmise au Recteur de la région académique le : **19 JUIN 2026**